

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .43 / 2023

Nombre de Membres L'An deux mil vingt-trois, le 22 Mai,

En exercice : 26

De Présents : 20

De votants : 26

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etaient présents : M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSE Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme BOUCHER Julie ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FRELIER Laurent ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

Mme AURIOL Anne donne pouvoir à M. ROSSI Patrick

M. BENEDTTO Nicolas donne pouvoir à M. ARCUCCI Patrick

Mme GACNIK Marie-France donne pouvoir à Mme YZQUIERDO Laurence

M. FERRARI Fabien donne pouvoir à M. BRUN Fernand

Mme MARTIN Pascale donne pouvoir à Mme Karine DUPONT

M. SANTONI Jean donne pouvoir à M. BUCAIONI Claude

Etaient absents excusés- : Néant

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. ADAM Stéphane ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

**DELIBERATION PORTANT ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DU
PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose la nécessité, pour la Collectivité, de se doter d'un règlement conforme et commun s'appliquant à l'ensemble du personnel communal précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services municipaux.

Ce projet de règlement intérieur soumis à l'examen du Comité Social Territorial le 02 mai 2023 a pour ambition, sur la base des dispositions réglementaires, encadrant l'activité du personnel communal, de faciliter l'application des prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière d'organisation du travail, d'hygiène et de sécurité, de règles de vie dans la Collectivité, de gestion du personnel, de discipline, de mise en œuvre du règlement.

Le Comité Social Territorial réuni le 02 mai 2023 a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter le règlement intérieur du personnel communal joint à la présente délibération.

Ce règlement sera communiqué à tout agent titulaire ou non titulaire employé au sein de la Commune de PIGNANS.

Monsieur le Maire sollicite donc le Conseil Municipal afin de :

- APPROUVER le nouveau règlement intérieur à destination du personnel communal
- AUTORISER son entrée en vigueur et autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et actes utiles à la bonne application du règlement et de la présente délibération sur la mise en place du règlement intérieur du personnel communal tel que présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant Droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et le décret n° 88-145 du 15 février 1988 « Dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale »

Vu la loi n° 2019-828 du 06/08/2019 de transformation de la fonction publique.

Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 et le code du travail livre 2 titre III relatifs à l'hygiène et à la sécurité au travail.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 02/05/2023

ET APRES avoir délibéré

DECIDE

Article 1 : D'APPROUVER le nouveau règlement intérieur à destination du personnel communal

Article 2 : D'AUTORISER son entrée en vigueur et autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et actes utiles à la bonne application du règlement et de la présente délibération la mise en place du règlement intérieur du personnel communal tel que présenté,

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures
POUR COPIE CONFORME

Pour	Unanimité
Contre	0
Abstention	0

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

